

Édition 144 - Décembre 2023



Toute l'équipe d'ECSA vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une nouvelle année prospère ! Nous espérons que 2024 vous apportera autant de collaborations inspirantes et d'efforts collectifs inoubliables que 2023, et tenons à remercier tous nos membres et amis pour l'énorme travail qu'ils ont accompli au cours de l'année écoulée pour défendre les droits des auteurs de musique.

PLAIDOYER

L'IA et l'avenir de la composition : Table ronde de Capacity Triangle à l'ESNS 2024



© Bart Heemskerk, ESNS

Le vendredi 19 janvier 2024 à 15h00, ECSA et [Buma Music in Motion](#) co-organisent la table ronde "L'avenir de la composition : l'IA comme outil sans limite ?" lors de la conférence [Eurosonic Noorderslag \(ESNS\)](#) à Groningue, aux Pays-Bas. Au cours de cette table ronde, quatre spécialistes aborderont les avantages et les inconvénients d'intégrer l'IA dans le processus créatif de la composition. Comment l'IA peut-elle aider les compositeurs d'un point de vue créatif ? Comment l'envisager d'un point de vue éthique ? Les compositeurs Bishi Bhattacharya ([WITCiH](#)), Tomas Louter ([Media.Monks](#)), Arriën Molema ([BAM!Popauteurs](#)) et la modératrice Helienne Lindvall (autrice-compositrice et présidente d'ECSA) tenteront de répondre à ces questions lors de cet événement, organisé dans le cadre de notre série Capacity Triangle. Helienne Lindvall participera en outre à quatre autres panels, tous consacrés au *streaming* musical ou à l'IA. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [programme complet](#) (en anglais).

[En savoir plus](#)



L'UE parvient à un accord provisoire concernant la loi européenne sur l'IA

Le 8 décembre, après d'intenses négociations en trilogue, les décideurs politiques des trois institutions de l'UE ont conclu un accord provisoire sur la loi européenne sur l'IA. Le projet de règlement exige que les fournisseurs de modèles d'IA à usage général se conforment à la législation européenne sur le droit d'auteur et aux obligations minimales de transparence. Le projet de loi prévoit également la création d'un bureau de l'IA chargé de surveiller et de faire respecter les règles communes dans tous les États membres de l'UE. Comme le rapporte [Complete Music Update](#), l'accord a été accueilli avec prudence par les acteurs de l'industrie musicale, qui ont souligné la nécessité de veiller à ce que la législation finale reflète de manière adéquate les principes de transparence et de droit d'auteur énoncés dans l'accord. La version finale du texte fait actuellement l'objet d'une mise au point technique, et les discussions devraient se poursuivre en janvier 2024.

[Lire le communiqué de presse \(en français\)](#)



Étude de l'Observatoire européen de l'audiovisuel sur la "Rémunération équitable des auteurs et interprètes audiovisuels dans le cadre de l'octroi de licences"

Le 19 décembre 2023, l'[Observatoire européen de l'audiovisuel](#) a publié un rapport qui fait le point sur la transformation du secteur audiovisuel au cours de la dernière décennie et ses implications sur les moyens de subsistance des auteurs et des artistes-interprètes. Concernant la mise en œuvre du chapitre 3 de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique (CDSM), les auteurs du rapport affirment qu'une rémunération équitable des créateurs et des artistes-interprètes est essentielle au bon fonctionnement du marché du droit d'auteur. Ils soulignent notamment l'obligation pour les États membres de l'UE d'assurer une rémunération appropriée et proportionnée aux créateurs, comme le prévoit la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Les auteurs du rapport mentionnent le défi que représente le déséquilibre entre les parties impliquées dans les négociations contractuelles, soulignent l'impact des contrats de rachat sur les potentielles redevances futures et les droits résiduels, et se réfèrent à la [prise de position d'ECSA sur les rachats](#).

[Consulter le rapport](#)



La commission des affaires juridiques du Parlement européen adopte un rapport sur les implications politiques des mondes virtuels

Le 11 décembre, la commission des affaires juridiques du Parlement européen (JURI) a approuvé un rapport d'initiative sur les implications juridiques et politiques des mondes virtuels. L'Alliance se félicite de ce rapport, qui demande que les règles européennes en matière de droits d'auteur soient pleinement appliquées aux mondes virtuels. Le rapport incite également à rémunérer les auteurs de façon appropriée et proportionnée et à identifier adéquatement l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur. Le Parlement européen devrait voter sur le rapport final lors de la prochaine session plénière en janvier 2024.

[Lire le communiqué de presse \(en anglais\)](#)

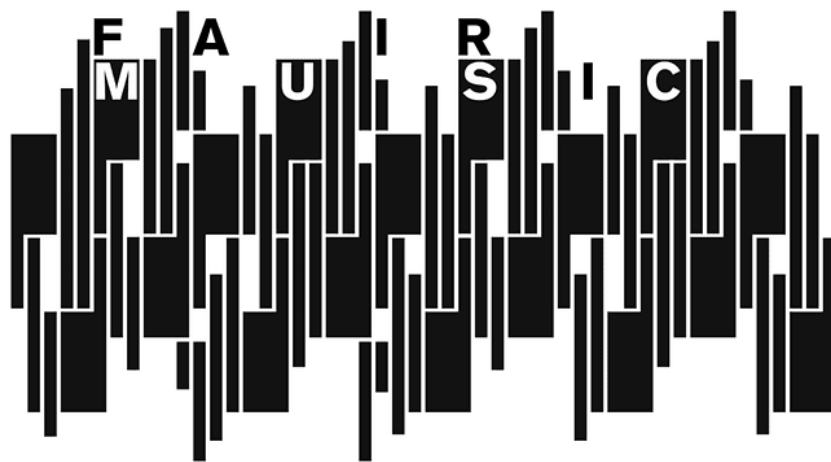


Aafke Romeijn, membre du CA d'ECSA, parle du *streaming* à la radio nationale néerlandaise

Le 2 décembre, l'autrice-compositrice et membre du conseil d'administration d'ECSA Aafke Romeijn ([BAM! Popauteurs](#)) a été interviewée sur la station de radio nationale néerlandaise NPO Radio 1 à propos du *streaming* musical. À l'occasion de la campagne annuelle "Wrapped" de Spotify, Aafke a abordé le modèle de rémunération actuel de la plateforme en ligne, la façon dont celui-ci pourrait être amélioré, et les modifications récemment annoncées par Spotify dans son modèle de rémunération.

[Ecouter l'interview \(en néerlandais\)](#)

DES NOUVELLES DES MEMBRES



Le CIM, le SKAP et le NIM lancent un projet de musique équitable

Le [Conseil international de la musique \(CIM\)](#), en partenariat avec [New Internet Media \(NIM\)](#) et l'organisation membre d'ECSA [SKAP](#), a annoncé le lancement d'un nouveau projet baptisé Fair Music. Financé par le programme Europe Créative et soutenu par des organisations musicales internationales et des entreprises de technologie musicale, Fair Music est axé sur les droits des créateurs de musique. Il vise en particulier la rémunération et la reconnaissance des créateurs et se propose d'établir un modèle de rémunération concret et amélioré par rapport aux systèmes qui dominent actuellement le marché. Le projet comprend également le renforcement des capacités des créateurs de musique et des acteurs de l'industrie, ainsi qu'un travail de plaidoyer sur l'importance de la pratique équitable des services musicaux dans les sphères publiques et politiques. L'Alliance est fière d'être l'un des partenaires associés à ce projet.

[Lire le communiqué de presse de SKAP \(en suédois\)](#)



DKV dénonce le nouveau système de rémunération de Spotify

Le 5 décembre, l'organisation membre d'ECSA en Allemagne, [Deutscher Komponist:innen Verband \(DKV\)](#) a cosigné une déclaration commune initiée par [ProMusik](#), condamnant le nouveau modèle de rémunération de Spotify. Dans le cadre du nouveau système, qui s'applique à partir du 1er janvier 2024, les titres comptant moins de 1 000 flux par an ne recevront aucun paiement de redevances. Tandis que ce seuil arbitraire aura un impact négatif sur les petits artistes, les titres démonétisés continueront d'enrichir le catalogue musical de Spotify. Les signataires demandent à Spotify d'arrêter les changements prévus et d'engager un dialogue avec les créateurs de musique. [Lire la déclaration sur le site de DKV \(en allemand\)](#)



HARPA Nordic Film Composer Awards 2024 : les nominés sont annoncés

Le 8 décembre, les nominations pour le Nordic Film Composers Award 2024 ont été annoncées. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 17 février 2024, lors des Nordic Film Music Days à

Berlin (16 - 18 février). Les nominés dévoilés sont Jonas Struck ("Apolonia, Apolonia" - Danemark), Pessi Levanto ("Superposition" - Finlande), Edvard Egilsson ("Smoke Sauna Sisterhood" - Islande), Ola Fløttum ("Let The River Flow" - Norvège), et Irya Gmeyner & Martin Hederos ("Thin Blue Line" - Suède). Le programme final des Journées musicales du cinéma nordique sera disponible en janvier.

[Voir la liste des nominés et la programmation](#)



SNAC publie son Bulletin des auteurs

En novembre, le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC), membre français d'ECSA, a publié son dernier bulletin trimestriel. Le bulletin comprend une interview du président honoraire du SNAC, Pierre-André Athané, dans laquelle il fait le point sur l'IA, le droit d'auteur et la loi européenne sur l'IA, tout en se référant aux récentes déclarations d'ECSA sur ces questions. Par ailleurs, la nouvelle Déléguée générale du SNAC, Maïa Bensimon, est interviewée sur les perspectives de son nouveau rôle et les priorités du SNAC dans un futur proche. Vous pouvez lire ci-dessous l'intégralité du bulletin, qui comprend plusieurs autres interviews de créateurs, d'auteurs et d'autres membres du SNAC.

[Lire le bulletin \(en français\)](#)

AUTRES NOUVELLES



© Martin Carrese

Appel à compositeurs : Marché international de la composition de musique de film de Marseille

Les 4 et 5 avril 2024, le Marché international de la composition de musique de film se tiendra dans le cadre du Festival International Musique & Cinéma Marseille, avec le soutien de la [SACEM](#) et du [CNC](#). Ce marché réunit producteurs, réalisateurs et compositeurs autour de projets internationaux (courts métrages, longs métrages et séries TV), tous à la recherche de compositeurs pour créer la musique originale de leur film. Il offre les meilleures conditions pour que réalisateurs, producteurs et compositeurs entrent en contact et associent une musique originale à un projet cinématographique. Les compositeurs peuvent poser leur candidature dès maintenant et jusqu'au 15 janvier 2024.

[Consulter les modalités de candidature](#)



Programme de bourses du CEM : Postulez maintenant !

Le [Conseil européen de la musique \(CEM\)](#) a ouvert les candidatures pour son programme de bourses, qui offre aux jeunes professionnels travaillant dans le domaine de la musique la possibilité d'internationaliser leur carrière et de se développer professionnellement. Pendant un an, jusqu'à dix jeunes invités à participer au [Forum européen de la musique \(FEM\)](#) bénéficient d'un accès exclusif à d'autres événements du CEM et sont considérés comme membres, ce qui leur permet de recevoir la communication interne.

[Connaître les modalités de candidature](#)